Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-64-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

longpont -sur-orge

64/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Objet : Motion de soutien au mouvement lycéen.

Mise en ligne le
02 NOV. 2026
Longpont-sur-Orge

Mairie de Longpont-sur-Orge
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-deux octobre à vingt heures trente.
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charlène BADINA, Maire.

Conseillers présents :

Mme	Charlène	BADINA,	Maire
Mme	Julie	CANAL,	1ère Maire-Adjointe
M.	Rémi	MARTEAU,	2ème Maire-Adjoint
Mme	Emilie	GASPAR,	3ème Maire-Adjointe
M.	Sébastien	GONCALVES,	4ème Maire-Adjoint
Mme	Silvia	THIEBAULT,	5ème Maire-Adjointe
M.	Jean-Patrick	LEMARE,	6ème Maire-Adjointe
Mme	Elisabeth	LOPES,	7ème Maire-Adjointe
M.	Julien	FOURTANIER,	Conseiller municipal délégué
M.	Julien	PENDINO,	Conseiller municipal délégué
Mme	Nelly	GRANDER,	Conseillère municipale déléguée
Mme	Cherifa	IGHOUD,	Conseillère municipale déléguée
M.	Alain	LAMOUR,	Conseiller municipal
M.	Mathéo	DUMONT BARTOLOMEU,	Conseiller municipal
Mme	Magali	FACCHIN SAUVERGEAT,	Conseillère municipale
M.	Jean-Régis	GUILLON,	Conseiller municipal
Mme	Florence	GRULOIS,	Conseillère municipale
Mme	Corinne	GAZAGNOL,	Conseillère municipale
M.	John	MALGUY,	Conseiller municipal
Mme	Christelle	POULIQUEN,	Conseillère municipale
M.	Claude	COLLIN,	Conseiller municipal
Mme	Mireille	BELLEGARDE,	Conseillère municipale
M.	Brian	MERZ,	Conseiller municipal
Mme	Carole	SCIMECA,	Conseillère municipale
M.	Philippe	HAMON,	Conseiller municipal
Mme	Béatrice	FAYETTE,	Conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-64-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Conseillers absents excusés :
Fanny LOCHU donne pouvoir à Rémi MARTEAU, François GERBAUD donne pouvoir à Sébastien GONCALVES, Hervé GNIS donne pouvoir Elisabeth LOPES.

Secrétaire de séance : Julien FOURTANIER.

Rapporteur : Charlène BADINA

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la motion suivante :

CONSIDERANT que depuis le 21 septembre 2026, un mouvement pacifiste de mobilisation lycéenne s'est développé à partir du lycée Saint-Exupéry de Créteil, où les élèves se sont mobilisés en soutien à leurs enseignants qui dénonçaient le manque de personnels.

CONSIDERANT que ce mouvement s'est étendu à l'Île-de-France puis à l'ensemble du territoire national, à travers des rassemblements, des manifestations et des blocages d'établissements.

CONSIDERANT que les lycéens dénoncent :
- le manque d'enseignants,
- les cours non assurés,
- les classes surchargées,
- la vétusté des bâtiments,
- les emplois du temps épuisants,
- les inégalités scolaires.

CONSIDERANT qu'ils expriment également leurs inquiétudes face à Parcoursup et aux difficultés d'accès à l'enseignement supérieur ;

CONSIDERANT qu'au fil des mobilisations, les revendications se sont élargies à la défense d'un service public d'éducation de qualité, accessible à toutes et tous, ainsi qu'au respect de la liberté d'expression et de manifestation des jeunes ;

CONSIDERANT que face à ce mouvement, le gouvernement a mis plusieurs semaines avant d'ouvrir un semblant de dialogue, privilégiant la répression et pariant sur un pourrissement du mouvement ;

CONSIDERANT que les interventions policières, les interpellations et les blessures survenues lors de certaines mobilisations ont suscité une vive inquiétude parmi les organisations lycéennes, enseignantes et de parents d'élèves ;

CONSIDÉRANT que des éléments incontrôlés, n'ayant rien à voir avec le mouvement lycéen, s'en prennent violemment aux personnes et aux biens publics et privés ;

Après en avoir délibéré,
A la majorité des suffrages exprimés,

EXRPIME son soutien aux lycéennes et lycéens mobilisés pour défendre leurs conditions d'études et leur avenir ;

Accusé de réception en préfecture
091-219103470-20261022-64-2026-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

DEMANDE au gouvernement d'apporter de vraies réponses concrètes et durables à leurs revendications ;

REAFFIRME son attachement à l'égalité des chances, à un enseignement public de qualité et au droit des jeunes à participer au débat démocratique ;

APPELLE au respect des libertés fondamentales et à une réponse proportionnée des pouvoirs publics, privilégiant le dialogue plutôt que la confrontation.

DENONCE toutes les violences commises contre les personnes et les biens par des éléments incontrôlés qui n'ont rien à voir avec le mouvement pacifiste des lycéens.

Fait et délibéré, le 22 octobre 2026
Extrait conforme à l'original,
Au registre sont les signatures,



Le Maire,

Charlène BADINA

Adopte par (24 voix)

24 POUR : Charlène BADINA, Rémi MARTEAU, Julie CANAL, Sébastien GONCALVES, Emilie GASPAR, Jean-Patrick LEMARE, Silvia THIEBAULT, Elisabeth LOPES, Julien FOURTANIER, Julien PENDIDO, Nelly GRANDER, Fanny LOCHU, Cherifa IGHOUD, Alain LAMOUR, François GERBAUD, Mathéo DUMONT BARTOLOMEU, Magali FACCHIN SAUVERGEAT, Jean-Régis GUILLON, Florence GRULOIS, Hervé GNIS, Corinne GAZAGNOL, John MALGUY, Philippe HAMON, Béatrice FAYETTE.

5 ABSTENTIONS : Christelle POULIQUEN, Claude COLLIN, Mireille BELLEGARDE, Brian MERZ, Carole SCIMECA.

0 CONTRE